Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260318-D202602011-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Exclus	0
Votants	14

Date de la convocation : 11/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/02/011

Séance du 13 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, Marie-Françoise CHEVILLON, Renée FILATRE, Lydie JAMIN, Françoise GUERIN, Aurélie ROUAULT et Messieurs Alain LEFEUVRE, Patrick HAUPAS, Aurélien ROLLAND, Didier GUERIN, Stéphane DANION, Philippe BARGAIN, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Julien DESSA, Monsieur David HENTZIEN, Monsieur Claudie PIEL et Madame Fabienne SAVATIER.

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur Julien DESSA à Lydie JAMIN, Monsieur David HENTZIEN à Didier GUERIN et Monsieur Claude PIEL à Alain LEFEUVRE

DELIBERATION 2026/02/011 : FINANCES- ADOPTION DU CFU 2025 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE.

Rapporteur : Stéphane DANION

CONTEXTE : Désormais la commune ne vote plus les comptes de gestions puis les comptes administratifs mais un document unique par budget qui reprend les informations concordantes de la commune et de la DGFIP.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la commission finances du 10 février 2026,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260318-D202602011-DE

Considérant les éléments susvisés ;

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 908 424,02	1 750 202,67	3 658 626,69
	Recettes réalisées (1)	B	1 007 489,53	1 944 645,05	2 952 134,58
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 030 928,25	1 843 081,20	3 874 009,45
	Dépenses réalisées (1)	E	1 335 446,23	1 653 015,37	2 988 461,60
	Restes à réaliser	F	696 814,10	0,00	696 814,10
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-327 956,70	291 629,68	-36 327,02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	122 504,23	92 878,53	215 382,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-205 452,47	384 508,21	179 055,74
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-696 814,10	0,00	-696 814,10
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-902 266,57	384 508,21	-517 758,36

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

ADOPTE le compte financier unique 2025 pour le budget principal commune.

Article 2 :

DONNE pouvoir à monsieur le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

Le Secrétaire de séance,
Didier GUERIN